

Commune de LARNOD

Conseil municipal du vendredi 12 avril 2024

Procès-verbal de séance

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de Monsieur Hugues TRUDET, Maire de la commune.

Etaient présents :

Mesdames : Valérie BESANÇON, Carole COINTET-JUSSIAUX, Catherine MÉRIAUX, Myriam MOTTIEZ et Corinne RONCARI.

Messieurs : Jacky AVIS, David BALLEET, Georges BINET, Jean-Philippe DEVEVEY, Jean-Marie DOLLAT, Hugues TRUDET et Hamza ZENNOUD.

Procuration : Anne DHOTE à Hugues TRUDET

Absent excusé : Jean-Jacques CLAUSSE

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal. Madame Valérie BESANÇON est candidate ; elle est désignée à l'unanimité.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte à 20h10.

Le Maire propose aux membres du conseil municipal d'observer une minute de silence en mémoire de Madame Marie-Thérèse BRETIN, décédée le 25 mars 2024 à l'âge de 90 ans. Il précise qu'elle habitait, il y a encore quelques années, 18 route de la Gare. Son mari, décédé en 2012, avait été adjoint au Maire dans les années 90.

I. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du vendredi 20 décembre 2023

Le Maire propose d'arrêter le procès-verbal de la séance du 9 février 2024.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal arrêtent, à l'unanimité, le procès-verbal proposé par le Maire pour le conseil municipal du 9 février 2024.

II. Attributions du Maire :

o Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique du groupe scolaire

Le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé, lors de sa séance du 2 février dernier, de recruter une équipe de maîtrise d'œuvre pour rénover le groupe scolaire. L'objectif est d'améliorer la performance énergétique du bâtiment construit en 1981 et de contribuer à la transition environnementale (décarbonation de l'énergie, réduction des gaz à effet de serre, ...).

Pour ce faire, un cahier des charges a été rédigé par la commune sur la base de l'audit énergétique établi en mai 2023 par la société IMAEE.

En application du code de la commande publique, cinq architectes ont été consultés le 20 février 2024. La date limite de remise des offres était fixée au 21 mars 2024. Quatre offres ont été réceptionnées et ouvertes en commission communale.

Les candidats devaient répondre au cahier des charges (solution de base) et avaient la possibilité de proposer une variante ou des éléments de missions complémentaires au regard, notamment, de la visite des lieux.

Le Maire présente l'analyse des offres établie conformément au règlement de la consultation et suscite le débat.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à la majorité (12 POUR et une abstention) de confier le marché de maîtrise d'œuvre au groupement HNHD_MP_B2EC_BM-Eco_CVF pour un montant de 31 670 €, auquel ils ajoutent les missions complémentaires de diagnostic et de montage des dossiers de demande de subventions d'un montant global de 5 055 € HT, soit, au total, un marché de 36 725 € HT.

Les élus du conseil municipal autorisent le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre et tout document dans le cadre de cette affaire.

III. Attribution du Président de séance :

Approbation des comptes administratifs 2023 du budget communal et du budget annexe « Lotissement Coutotte » et concordance avec les comptes de gestion des budgets précités

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DOLLAT, Adjoint au Maire chargé des finances, les membres du conseil municipal examine les comptes administratifs du budget communal et du budget LOTISSEMENT 2023 qui s'établissent ainsi :

Budget communal 2023			
FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Réalise de l'exercice	460 857.58 €	534 717.82 €	73 860.24 €
Report exercice antérieur	- €	164 169.32 €	164 169.32 €
Total	460 857.58 €	698 887.14 €	238 029.56 €

Solde d'exécution 2023 + 73 860,24 € + report 2022 + 164 169,32 €
Soit un excédent de clôture de : 238 029,56 €

Budget communal 2023			
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Réalise de l'exercice	72 768.32 €	157 265.97 €	84 497.65 €
Report exercice antérieur	86 327.46 €		-86 327.46 €
Total	159 095.78 €	157 265.97 €	-1 829.81 €

Solde d'exécution 2023 + 84 497,65 € + report 2022 – 86 327,46 €
Soit un besoin de financement de : - 1 829,81 €

Budget LOTISSEMENT 2023			
FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Réalise de l'exercice	33 966.07 €	33 966.07 €	0.00 €
Report exercice antérieur		0.00 €	0.00 €
Total	33 966.07 €	33 966.07 €	0.00 €

Solde d'exécution 2023 + 33 966,07+ report 2022 € – 33 966.07 €
Soit un résultat de clôture de : 0,00 €

Budget LOTISSEMENT 2023			
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Réalise de l'exercice	33 966.07 €	31 066.07 €	-2 900.00 €
Report exercice antérieur	0.00 €	48 933.93 €	48 933.93 €
Total	33 966.07 €	80 000.00 €	46 033.93 €

Solde d'exécution 2023 - 2 900,00 € + report 2022+ 48 933,93 €
Soit un soit un excédent de : 46 033,93 €

Concordance est constatée entre les comptes administratifs 2023 et les comptes de gestion du comptable de la DDFiP (Direction Départementale des Finances Publiques).

Pour la commune, le résultat cumulé est de 236 199,75€ qui se décompose comme suit :

- un excédent de fonctionnement de 238 029,56€.
- un déficit d'investissement de 1829,81€.

Pour le budget annexe, l'excédent d'investissement est de 46 033,93€.

Hors de la présence de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, les comptes administratifs du budget communal et du budget LOTISSEMENT 2023.

IV. Délégations de fonction accordées aux adjoints :

IV 1 Adjoint aux finances, achats et transition écologique :

o Affectation des résultats de l'année 2023

Monsieur Jean-Marie DOLLAT, Adjoint aux finances, présente aux membres du conseil municipal la proposition de la commission des finances concernant l'affectation des résultats de la section de fonctionnement. Il rappelle que le résultat d'investissement doit obligatoirement rester en investissement et couvrir en priorité son besoin de financement.

En affectation obligatoire à la section investissement du budget primitif 2024 sera affectée la somme de 1 829,81€ au compte 1068 chapitre 10 en recettes. Cette somme couvrant totalement le déficit d'exploitation constaté de cette section.

Sera reporté (ligne 001 de la section investissement en dépenses) le déficit d'investissement de 1 829,81€.

Le solde disponible soit 236 199,75€ pourra être affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 de la section recettes de fonctionnement).

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2023, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'affecter les résultats d'exploitation de l'exercice comme proposé.

o Taux d'imposition pour l'année 2024

L'Adjoint au maire chargé des finances expose ensuite les propositions de la commission des finances concernant les taux d'imposition déterminant les recettes fiscales de la commune en 2024

L'évolution des taxes directes locales que perçoit la commune depuis 2020 est commentée.

Elles résultent de l'évolution des bases locatives qui dépendent à la fois des lois de finances décidées par l'Etat et du parc immobilier de la commune dans l'année considérée. Sur cette base est appliqué un taux d'imposition qui est voté chaque année.

Depuis le début de la mandature, les taux n'ont augmenté qu'une seule fois en 2021 de 1,5%.

La commission propose aux élus de voter une augmentation de 3% des taux concernant la taxe d'habitation des résidences secondaires, la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties.

L'effort supplémentaire décidé par les élus et demandé aux contribuables représentera environ 8000€ soit 25€ par foyer fiscal, hors augmentations des bases d'imposition.

Globalement, les recettes fiscales pourraient ainsi augmenter de 7,3% par rapport à 2023.

Notre territoire garde toujours une fiscalité locale attractive par comparaison aux taux moyens des communes du département du Doubs et surtout du territoire national qui sont supérieurs.

Nos besoins d'investissement dès cette année et surtout les années suivantes vont être importants et il est nécessaire de dégager les ressources suffisantes. Nous reportons ainsi le besoin d'emprunt et en évitant la période actuelle défavorable.

Les dépenses de fonctionnement, du fait de l'inflation, ont subi une hausse qu'il faut financer. De même l'augmentation du nombre d'heures d'intervention du SIVOM qui passent de 1500 à 1607 heures/an.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la proposition de fixer le taux de la THRS à 15,98%, de la TFPB à 36,31% et de la TFPNB à 32,22%.

o Budget primitif général pour l'année 2024

Les règles de la construction budgétaire sont expliquées ainsi que les affectations des montants venant des reports du compte administratif 2023.

Monsieur Jean-Marie DOLLAT, Adjoint au Maire chargé des finances, présente le budget primitif communal pour l'exercice 2024 et les modalités d'exécution en application de la M57.

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre 011	Charges à caractère général	140 800.00 €	Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	236 199.75 €
Chapitre 012	Charges de personnel	162 650.00 €	Chapitre 013	Atténation de charges	1 537.00 €
Chapitre 014	Atténuation de produits	10 500.00 €	Chapitre 70	Produits de services, ventes ...	75 850.00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	312 360.75 €	Chapitre 73	Impôts et taxes	61 000.00 €
Chapitre 042	Opération d'ordres entre sections	37 902.00 €	Chapitre 731	Fiscalité locale	354 930.00 €
Chapitre 65	Autres charges	113 572.00 €	Chapitre 74	Dotations et participations	49 550.00 €
Chapitre 066	Charges financières	5 235.00 €	Chapitres 75 et 76	Autres produits	3 953.00 €
TOTAL		783 019.75 €	TOTAL		783 019.75 €

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre 001	Solde d'exécution d'investissement reporté	1 829.81 €	Chapitre 21	Virement de la section de fonctionnement	312 360.75 €
Chapitre 016	Emprunts et dettes assimilés	33 358.00 €	Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	37 902.00 €
Chapitre 20	Immobilisation incorporelles	15 000.00 €	Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	5 229.81 €
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	23 840.00 €			
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	111 190.00 €			
Chapitre 23	Immobilisation en cours	170 274.75 €			
TOTAL		355 492.56 €	TOTAL		355 492.56 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le budget primitif communal 2024 et autorisent le Maire à procéder, pour l'exercice 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

o Budget primitif du lotissement « La Coutotte » pour l'année 2024

Les dépenses prévues cette année sur le futur lotissement de la Coutotte sont justifiées par le besoin de déposer un permis d'aménager et donc d'avoir recours à un architecte paysagé.

Le montant des dépenses de fonctionnement budgété est de 10 000€.

Le budget Lotissement de la Coutotte est présenté aux membres du conseil municipal, qui après en avoir délibéré, l'approuve à l'unanimité.

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre 011	Charges à caractère général	10 000.00 €	Chapitre 042	Opération d'ordres entre sections	43 966.07 €
Chapitre 042	Opérations d'ordres entre sections	33 966.07 €			
TOTAL		43 966.07 €	TOTAL		43 966.07 €

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre 040	Opération d'ordres entre sections	43 966.07 €	Chapitre 001	Solde d'exécution d'investissement reporté"	36 033.93 €
			Chapitre 040	Opération d'ordres entre sections	43 966.07 €
TOTAL		43 966.07 €	TOTAL		80 000.00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le budget primitif « Lotissement La Coutotte » 2024 avec une section d'investissement en suréquilibre et autorisent le Maire à procéder, pour l'exercice 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

IV.2 Adjoint à l'urbanisme et à l'habitat :

○ Application du droit des sols

- Déclaration préalable n° DP 025 328 24 C0007, décision de non opposition délivrée le 9 mars 2024, à M. Joseph LARESCHE, 4, impasse Saucenet, pour réalisation d'une clôture.
- Déclaration préalable n° DP 025 328 24 C0008, décision de non opposition délivrée le 9 mars 2024, à M. Franck DEPARDIEU, 16, rue des Fins du Verger, pour la réalisation de panneaux photovoltaïques.

○ Etat d'avancement des réflexions sur le ZAN et ZAER

Concernant l'objectif du ZAN (Zero Artificialisation Nette), deux réunions avec la communauté urbaine se sont déroulées.

Il nous a été présenté un objectif de consommation sur la bassin de FONTAIN- LA VEZE-LARNOD- PUGEY de 8 hectares d'ici 2030.

La commune de LARNOD, compte tenu de la production de logements, inférieure aux prévisions de 15 logements, du Programme Local pour l'Habitat (PLH), doit déclasser une surface d'environ 0,75 ha de terrains à urbaniser.

La commission d'urbanisme doit se réunir pour procéder aux arbitrages nécessaires, en vue de respecter cet objectif.

Concernant la définition des zones d'accélération de développement des énergies renouvelables (ZAER), la Communauté Urbaine doit adresser aux communes ses propositions de qualification, sur lesquelles la commission d'urbanisme rendra un avis ou pourra suggérer des propositions.

Le sujet est donc à suivre.

IV 3 Adjoint à la vie scolaire, culturelle et sociale :

○ Compte-rendu du conseil d'école du 12 mars 2024

Hamza ZENNOUD relate les éléments principaux du dernier conseil d'école :

- L'école communale accueille actuellement 67 élèves. A la rentrée, les effectifs devraient atteindre 72 élèves.

- La fête de l'école aura lieu le vendredi 28 juin 2024 à partir de 17h30. L'ASCL participera à l'organisation en prêtant des matériels et des jeux.
- Monsieur ORMAYER a été remercié pour la fabrication et le financement de la table destinée à la cour de maternelle.
- Des travaux sont prévus au groupe scolaire, en priorité la rénovation des toilettes du rez-de-chaussée bas, voire le rafraîchissement de la cantine.

Il poursuit en indiquant que le Directeur de l'école a sollicité la commune afin d'obtenir une subvention pour financer la sortie de fin d'année scolaire à Marnay. Hamza ZENNOUD propose de prendre en charge, comme à l'accoutumée, les frais de transport d'un montant de 580 €. Il reçoit un avis unanimement favorable.

○ Communication avec les habitants

Hamza ZENNOUD s'est renseigné auprès d'un commercial de la société Illiwap. Il indique que cette application téléchargeable sur smartphone est utilisée par communes environnantes (Vorges les Pins, Chenecey, Rancenay...). En version de base le coût annuel pour la commune est de 125 €, auxquels peuvent s'ajouter plusieurs options d'un montant chacune de l'ordre de 120 €. Il propose d'accepter la proposition du commercial consistant à tester gratuitement l'application pendant un mois.

V. Informations et questions diverses

Le Maire intervient pour évoquer les travaux d'aménagement de la route de la Gare. Il rappelle qu'ils sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage Grand Besançon Métropole pour la voirie. Jacky AVIS et lui assistent régulièrement aux réunions de chantier organisées le mercredi. Tout porte à croire que les travaux de la première tranche seront terminés début juin. Seuls resteront peut-être les travaux de dépose des lignes téléphoniques, à la charge de la société ORANGE.

S'agissant de la deuxième tranche, c'est-à-dire la section comprise entre le chemin de la Fontaine et la route du Village, les travaux d'enfouissement sous maîtrise d'ouvrage SYDED démarreront fin septembre - début octobre. L'objectif est toujours de terminer l'aménagement de la route de la Gare en juin 2025.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions diverses, le Maire lève la séance à 23h50.

LARNOD, le 12 avril 2024

La secrétaire de séance


Valérie BESANCON



Le Maire


Hugues TRUDET

